

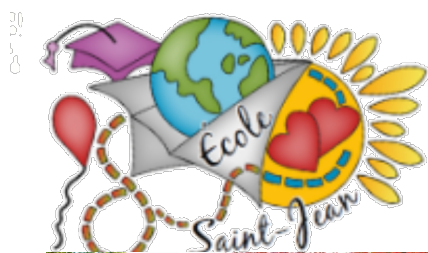
École Saint-Jean

245, 2e Rue Ouest,
Rimouski, Québec
G5L 4Y1
418-724-3381

École Paul-Hubert

250, Boul. Arthur-Buies Ouest
Rimouski, Québec
G5L 7A7
418-724-3439

POLITIQUE D'INTÉGRITÉ DU PEI



École Paul-Hubert



Politique révisée le 10 janvier 2024

TABLE DES MATIÈRES

Préambule	2
Mission et vision de l'établissement	2
Énoncé de politique	2
But de l'intégrité intellectuelle	2
Philosophie de l'établissement	3
Droits et responsabilités	4
Établissement et coordonnateurs	4
Enseignant(e)s et parents/tuteurs légaux	5
Élèves	6
Enseignement de l'intégrité intellectuelle	7
Pratiques communes de l'établissement	7
Bonnes pratiques	8
Mauvaise conduite	9
Mesures à prendre en cas d'infraction	10
Lexique	12
Bibliographie	14

Préambule

Mission et vision de l'établissement

Nos établissements ont à cœur la mise en oeuvre du PEI puisque ce programme répond à un besoin dans notre communauté. Il est le choix désigné pour le développement de la curiosité intellectuelle et l'ouverture aux autres. Le PEI se veut un partenaire de choix pour la communauté rimouskoise en établissant des liens de collaboration avec plusieurs organismes. Nos établissements encouragent également nos jeunes du PEI à être des leaders dans leurs communauté scolaire.

Nos élèves se mettent en action dans des projets et à travers des recherches qui leur permettent d'enrichir leurs connaissances et de développer leurs compétences. Ils apprennent à conscientiser leurs apprentissages par la métacognition ce qui leur fournit des outils considérables dans leurs études et expériences de vie.

Énoncé de politique

Notre établissement adhère aux principes fondamentaux de l'intégrité intellectuelle énoncés par l'Organisation du Baccalauréat international. La politique d'intégrité intellectuelle vise à développer des citoyens responsables, honnêtes et respectueux de la propriété intellectuelle. Le respect et l'application de la présente politique est de la responsabilité de tous les acteurs de notre établissement. Elle sera appliquée dans l'enseignement et l'évaluation et respectée dans les apprentissages et la production de travaux.

But de l'intégrité intellectuelle

Dans son guide *Intégrité intellectuelle*, L'Organisation du Baccalauréat International campe son approche de l'intégrité intellectuelle sur des principes. Cet énoncé constitue la base de la politique de notre établissement.

Principe 1 - Agir de manière responsable, honnête et éthique en tant qu'individu.

Principe 2 - Développer la culture éthique dans l'ensemble de la communauté scolaire.

Guidé par ces deux principes, la présente politique balise les bonnes pratiques et les rôles des membres de la communauté scolaire.

Attentes de l'établissement quant à l'intégrité intellectuelle

Voici les attentes générales formulées par nos établissements dans l'adoption de pratiques éthiques empreintes de respect, d'honnêteté, et d'équité.

- Identifier les emprunts qui appartiennent à autrui dans un texte et utiliser les citations pour référencer les auteurs.
- Référencer l'utilisation des images.
- Citer les sources en utilisant les conventions reconnues.
- Utiliser les notes en bas de page dans les écrits.
- Réaliser les auto évaluations de façon honnête.
- Identifier la contribution de chaque coéquipier dans un travail d'équipe.
- Évaluer et commenter avec fiabilité.
- Utiliser les technologies de l'information et les réseaux sociaux de façon responsable entre autres en validant les sources.

Processus de révision et diffusion

Sous la responsabilité de la direction, la politique sera révisée annuellement. Le processus de révision se fait par les enseignants durant l'année scolaire et la politique est soumise au dernier conseil d'établissement de l'année en cours. La politique est diffusée à la rentrée scolaire pour application par tous les intervenants. Elle est également déposée sur le site Web de l'établissement.

Droits et responsabilités

Établissement

Responsabilités

- Élabore, met en place, applique et révisé à chaque année la présente politique en collaboration avec l'équipe-école.
- Présente la politique d'intégrité en milieu scolaire révisée au Conseil d'établissement à chaque année pour adoption.
- Fournit les moyens et le soutien pour l'application de la présente politique.
- Comprend ce qui constitue un cas de fraude et les conséquences qui en découlent.
- Rend disponible la politique d'intégrité intellectuelle et à en fait la promotion auprès des élèves, des parents et de la communauté.
- S'assure, par le biais de l'équipe d'enseignants, que tous les élèves comprennent ce que sont l'intégrité scolaire et la propriété intellectuelle. Veille à ce que les élèves reçoivent un enseignement pour mettre en œuvre les bonnes pratiques liées à la présente politique et que les élèves connaissent les conséquences qu'entraînent le fait d'être reconnu coupable du non-respect de la politique.

Coordonnateur

Responsabilités

- Assiste la direction dans la révision annuelle de la politique.
- Soutient la politique de l'établissement et s'y conforme.
- Coordonne le soutien pédagogique aux enseignants en respect de la politique d'intégrité. Il fait, au besoin, des recommandations dans l'utilisation des règles d'intégrité.

Droits et responsabilités

Enseignant(e)s

Responsabilités

- Amène les élèves à développer des compétences de recherche éthiques dans le cadre de l'enseignement explicite des approches de l'apprentissage.
- Amène les élèves à assumer leurs responsabilités et à s'engager à réaliser l'intégralité de leur travail honnêtement et sans assistance non autorisée (comme se faire aider par un tiers).
- Informe les élèves des bonnes pratiques en matière d'intégrité intellectuelle et des conséquences prévues dans le cas du non-respect de la politique.
- Réfère au guide *Référentiel PEI¹* pour appliquer eux-mêmes et faire respecter les principes de référencement des sources en respect de la propriété intellectuelle.
- Est un modèle à suivre pour les élèves en respectent les droits d'auteurs et en donnant aux autres le mérite de leur travail.
- Consacre du temps d'enseignement aux élèves pour qu'ils s'exercent au format de référencement et soutient pédagogiquement les élèves tout au long de l'année scolaire par l'utilisation du Référentiel, des exercices de modélisation, etc.
- S'engage à être sensible à l'authenticité des travaux des élèves qu'il corrige et vérifie le contenu douteux ou non référencé en utilisant Internet. .
- Détecte et signale les cas de plagiat, de collusion ou de reproduction d'un travail et en informe la direction et le coordonnateur le cas échéant.

Parents/tuteurs légaux

Responsabilités

- Prend connaissance de la politique d'intégrité intellectuelle.
- Encourage son enfant à mettre en place de bonnes pratiques afin de respecter les fondements de cette politique.
- Consulte le *Référentiel PÉI¹* et encourage son enfant à l'utiliser.

Droits et responsabilités

Élèves

Responsabilités

- Comprend la signification et l'importance des concepts liés à l'intégrité, à l'authenticité et à la propriété intellectuelle.
- S'engage à réaliser l'intégralité de son travail honnêtement et sans assistance non autorisée (comme se faire aider par un tiers).
- Fait preuve d'honnêteté intellectuelle dans la réalisation de ses travaux et la production d'examens.
- Cite les sources en indiquant clairement quels mots, idées, images et œuvres proviennent d'autres, y compris des cartes, des graphiques, des compositions musicales, des films, des codes sources informatiques et tout autre matériel et utilise le *Référentiel PÉI*¹ afin de citer correctement les idées et les travaux empruntés à autrui.
- S'assure que les travaux remis et soumis à l'évaluation sont des tâches authentiques.
- Donne du crédit pour les documents copiés, adaptés, paraphrasés et traduits d'autres personnes.
- S'assure que les informations utilisées sont reconnues dans le corps du texte et sont entièrement répertoriées dans la bibliographie en utilisant le style de référencement convenu dans le *Référentiel PEI*.
- Respecte les dates limites imposées par l'établissement, les enseignants et les coordonnateurs.
- N'autorise pas un autre élève à copier son travail.
- Signale un incident relevant de la mauvaise conduite.

Dans le cadre du projet personnel du PEI

L'élève est en mesure de fournir des preuves de l'authenticité de sa démarche tout au long du processus de réalisation. De plus, un formulaire d'intégrité dûment complété et signé par un superviseur ou un coordonnateur accompagne chaque rapport du projet personnel. Ce formulaire atteste de l'authenticité de la réalisation de l'élève et de son originalité.

Pratiques communes de l'établissement

Le développement de l'intégrité intellectuelle est un processus continu qui impliquent tous les acteurs qui gravitent autour de l'élève. L'élève pourra compter sur les enseignants pour connaître les comportements attendus en matière d'intégrité intellectuelle. Entre autres, lors des travaux d'évaluation ou d'examens les pratiques à adopter seront expliquées aux élèves afin d'éviter qu'ils se retrouvent dans des situations litigieuses ou en situation de plagiat ou de fraude sans en avoir été informés.

Afin de soutenir les élèves dans l'apprentissage des bonnes pratique, l'équipe enseignante s'engage non seulement à nommer les attentes mais également à montrer les façons de faire notamment par l'enseignement des compétences spécifiques aux approches de l'apprentissage. Les règles de référencement pour les sources, les images et les citations sont enseignées lors des deux premières années au programme. Ces règles sont reprises et renforcées pour les trois années suivantes. Chaque élève du PEI dispose d'un référentiel où il trouve toutes les façons de faire pour référencer et évaluer les sources. Ce guide comprend également la présente politique afin qu'elle soit à portée de main.

Les principes de l'intégrité intellectuelle à savoir : l'honnêteté, la confiance, l'équité, le respect et la responsabilité sont enseignés et soutenus tout au long des cinq années du programme. Une présentation PowerPoint et un jeu Kahoot sur l'intégrité intellectuelle sont présentés aux élèves à chaque début d'année scolaire par un enseignant désigné.

Bonnes pratiques

Bonnes pratiques

- Réaliser un travail authentique en tout temps.
- Reconnaître le travail et les idées des autres en citant leur contribution.
- Utiliser les technologies de l'information et les médias sociaux de façon responsable et respectueuse.
- Observer et adhérer à des pratiques éthiques et honnêtes lors des examens.
- Référencer les images et tableaux en citant les sources selon les conventions.
- Utiliser les notes en bas de page autant pour les textes écrits que les images.
- Identifier clairement la contribution de chaque élève dans un travail d'équipe, incluant son propre travail.
- Réaliser avec intégrité ses auto-évaluations ainsi que les évaluations par les pairs.

Mauvaise conduite

Mauvaises pratiques

Pour les travaux

- Plagier en profitant de sources externes et non autorisées.
- Copier le travail d'un autre élève ou prêter à un pair son travail ou une partie de celui-ci.
- Produire un travail en collaboration alors que ce n'est pas autorisé ou partager des informations non autorisées à propos d'un travail sur des groupes de discussions en ligne.
- Soumettre en son nom un travail réalisé par un tiers ou obtenu d'un tiers.
- Inclure un commentaire inadéquat, du matériel inapproprié, offensant ou obscène.
- Présenter un même travail ou une même partie de travail pour différentes composantes ou matières.
- Présenter du travail basé sur des données fausses ou fabriquées.
- Produire tout travail qui montre un manque de respect envers les valeurs personnelles, politiques et/ou spirituelles, et/ou contient des remarques offensantes sur la race, le sexe ou les croyances religieuses

Pour les évaluations

- Posséder du matériel non autorisé pendant une évaluation (téléphone, montre connectée, dictionnaire non autorisé,
- Se trouver délibérément en possession d'éléments de réponse non autorisés (remarques, notes de cours, brouillon, etc.).
- Inconduite ou comportement perturbateur pendant l'évaluation.
- Tenter, échanger, réussir, obtenir ou recevoir des informations verbales ou écrites d'autres étudiants avant l'évaluation, pendant ou après par quelque moyen que ce soit.
- Usurper l'identité d'un élève (que ce soit l'imitateur ou la personne ayant permis l'usurpation d'identité).
- Omettre de signaler un acte d'inconduite dont on a connaissance ou dont on est informé ou encore assister un pair dans un acte d'inconduite.
- Accéder de façon partielle ou complète aux copies d'examen avant l'épreuve.

Mesures à prendre en cas d'infraction

Un cas de mauvaise conduite en matière d'intégrité intellectuelle sera sanctionné. La personne témoin d'une infraction doit, dans les plus brefs délais, informer la direction et le coordonnateur de l'établissement.

Une rencontre entre l'élève et l'administration de l'école sera organisée pour avérer les faits. Les parents seront informés et une note sera consignée au dossier de l'élève. Les situations ci-dessous présentent des procédures qui leurs sont propres.

Lors de travaux ou devoirs

Les travaux plagés qui ont une valeur sommative pourraient se voir attribuer la note de « 0 ». Une note est consignée au dossier de l'élève.

Lors d'une évaluation

L'élève reconnu d'avoir plagié pourrait se voir attribuer la note « 0 » pour cet examen.

La direction de l'établissement doit être informée de tout cas de plagiat, et une étude de cas sera effectuée en collaboration avec les enseignants concernés. L'information sur la situation du plagiat doit être consignée au dossier de l'élève et les parents doivent être informés de la situation et des conséquences.

En cas de récidive(s), la direction pourra mettre en place un plan d'intervention dans le but d'enrayer la situation.

Lors d'un examen de fin d'année de l'école ou du centre de services scolaire

Le surveillant doit produire un rapport écrit pour chaque cas de plagiat ou de comportement déviant (possession d'un appareil électronique, texte hors thème, commentaires disgracieux, refus de compléter l'épreuve, refus de compléter l'examen, l'élève dort sur son bureau, etc.) et saisir le matériel s'il y a lieu, la copie d'examen et communiquer avec la direction.

Mesures à prendre en cas d'infraction

Lors d'une épreuve ministérielle

Le surveillant doit intervenir si un élève a en sa possession un appareil électronique (téléphone cellulaire, lecteur MP3, appareil photo, etc.) non autorisé en salle d'examen. Un élève qui contrevient à ce règlement doit être immédiatement expulsé de la salle d'examen et déclaré coupable de tricherie. La possession d'un appareil électronique entraîne un 0.

Le surveillant doit saisir immédiatement le questionnaire, la feuille de réponses et tout le matériel incriminant d'un élève soupçonné de tricherie et l'expulser de la salle d'examen.

Le surveillant doit produire un rapport écrit pour chaque cas de plagiat ou de comportement déviant (texte hors thème, commentaires disgracieux, refus de compléter l'épreuve, etc.).

Dans le cadre du projet personnel du PEI

Tel que mentionné dans la section responsabilités de l'élève, le formulaire d'intégrité du projet personnel prouvant l'authenticité de son travail doit être complété et signé par le superviseur. Un élève qui ne peut présenter un formulaire d'intégrité dûment rempli et signé par l'enseignant responsable, ne pourrait authentifier qu'il est entièrement original. Conséquemment, le rapport du projet personnel ne pourrait être envoyé en révision de notation à l'IB (mention F – non complété), et l'élève ne pourrait obtenir la note de passage.

Lexique

Authenticité

Tâche authentique : Travail basé sur les idées originales de l'élève. Lorsque les idées ou le travail d'une autre personne sont présentés dans un travail, les sources sont citées de manière appropriée.
Évaluation authentique : Reflet fidèle du niveau d'accomplissement personnel de l'élève¹.

Fraude

Comportement procurant ou susceptible de procurer un avantage déloyal à l'élève ou à tout autre élève dans une ou plusieurs composantes des apprentissages scolaires.

Évaluation fiable

Tous les élèves sont traités équitablement. Une notation fiable signifie que la même note (ou une note très proche) est attribuée pour un travail, quel que soit le correcteur².

Infraction

Une infraction est l'adoption d'un comportement de mauvaise conduite, l'utilisation de la tricherie ou de la fraude dans le cadre scolaire. L'infraction recense toutes les actions qui mènent l'élève à commettre un manque de respect envers la propriété intellectuelle. Sont considéré comme des infractions :

- la collusion, le plagiat et la tricherie ;
- la reproduction de travail ;
- l'utilisation de notes ou la collaboration non autorisées ;
- la possession de matériel non autorisé lors d'un travail ou d'un examen ;
- l'adoption d'une mauvaise conduite ou un comportement perturbateur lors d'une évaluation;
- l'échange, la transmission ou l'obtention d'informations orales ou écrites entre élèves avant ou pendant une épreuve (acte avéré ou tentative) ;
- la falsification de renseignements ou de données;
- l'inclusion de contenu hors de propos, à caractère offensant ou obscène dans un travail ;
- la remise d'une partie d'un travail commandé à un tiers, modifié par un tiers ou fourni par un tiers.
- Tout autre comportement procurant un avantage déloyal.

¹ BACCALAURÉAT INTERNATIONAL, *Intégrité intellectuelle*, 2019, Page 5.

² BACCALAURÉAT INTERNATIONAL, *Principes et pratiques de l'évaluation de l'IB*, Page 5.

Lexique

Intégrité intellectuelle

L'intégrité intellectuelle est un principe directeur de l'éducation ainsi qu'un choix d'agir de manière responsable. Ce principe directeur constitue la base de toute prise de décision et de tout comportements éthiques dans la production de travaux scolaires légitimes, authentiques et honnêtes³.

Plagiat

Copier des sources externes. Présenter les idées, les propos ou le travail d'une autre personne sans mentionner correctement, clairement et explicitement les sources. Une partie ou la totalité d'un travail plagié constitue une infraction⁴.

Plagiat d'un pair

Copier le travail d'un autre élève, prêter son travail ou laisser un autre élève le recopier⁵.

Reproduction d'un travail

La présentation d'un même travail pour différentes exigences. La reproduction peut s'avérer dans une même année scolaire ou sur plusieurs années de même qu'elle peut concerner le travail d'un élève ou le travail d'un élève (en tout ou en partie) d'une année précédente⁶.

Réseaux sociaux

Plateforme Web qui permet à des personnes ou à des organisations d'être connectées et d'interagir entre elles, par exemple Facebook, LinkedIn et WeChat⁷.

³ BACCALAURÉAT INTERNATIONAL, *Intégrité intellectuelle*, 2019, Page 3.

⁴ BACCALAURÉAT INTERNATIONAL, *Intégrité intellectuelle*, 2019, Page 34.

⁵ Ibid.

⁶ Ibid. Page 51.

⁷ QUÉBEC, OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE, Consultation en ligne.

Bibliographie

BACCALAURÉAT INTERNATIONAL, *Règlement pour les écoles du monde de l'IB*, [en ligne], Cardiff, Pays de Galles, Royaume-Uni, publié en juin 2020, 17 pages. Adresse URL: https://www.ibo.org/contentassets/4217cb074d5f4a77947207a4a0993c8f/rules_for_ibws_f.pdf

BACCALAURÉAT INTERNATIONAL, *Intégrité intellectuelle*, [en ligne], Cardiff, Pays de Galles, Royaume-Uni, publié en octobre 2019, 59 pages. Adresse URL: <https://www.ibo.org/contentassets/76d2b6d4731f44ff800d0d06d371a892/academic-integrity-policy-french.pdf>

BACCALAURÉAT INTERNATIONAL, *Normes de mise en œuvre des programmes et applications concrètes*, [en ligne], Cardiff, Pays de Galles, Royaume-Uni, Publié en janvier 2014, Mis à jour en mars 2016, 50 pages. Adresse URL: <https://www.ibo.org/globalassets/publications/become-an-ib-school/fr/programme-standards-and-practices-fr.pdf>

BACCALAURÉAT INTERNATIONAL, *Savoir citer et référencer ses sources*, [document électronique], Cardiff, Pays de Galles, Royaume-Uni, Publié en août 2014, 24 pages. Adresse URL: <https://www.ibo.org/globalassets/effective-citing-and-referencing-fr.pdf>

BACCALAURÉAT INTERNATIONAL, *Principes et pratiques de l'évaluation de l'IB – Guide de l'évaluation destiné aux élèves et à leurs parents / représentants légaux*, [en ligne], date de publication inconnue, 6 pages. Adresse URL: <https://www.ibo.org/contentassets/8ecbee9f96af4db98293b97c133516f5/guide-de-évaluation-destine-aux-eleves-et-a-leurs-parentsrepresentants-legaux.pdf>

Coordonnateurs du Programme d'Éducation Intermédiaire des Écoles Saint-Jean et Paul-Hubert, *Référentiel PÉI*, produit en 2016 et mis à jour en 2020. Rimouski, 58 pages.

QUÉBEC, OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE, *Fiches terminologiques*, [en ligne]. Adresse URL: http://gdt.oqlf.gouv.qc.ca/ficheOqlf.aspx?Id_Fiche=26503112 (Page consultée le 29 avril 2021).